

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



REFERENCE

NOTES POUR UN DISCOURS DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
À LA XXXII^{ÈME} SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES,
NEW YORK, LE 26 SEPTEMBRE 1977

(TRANSLATION)

Monsieur le Président, je suis heureux d'être l'un des premiers orateurs à pouvoir vous féliciter de votre élection. La délégation la considère comme un tribut à la fois à vos qualités personnelles et au rôle important de votre pays au sein des Nations Unies. En acceptant de présider non seulement nos délibérations annuelles cet automne, mais aussi l'importante session extraordinaire de l'an prochain sur le désarmement, vous avez endossé une lourde responsabilité. Je sais que vous vous en acquitterez avec distinction.

Cette année, l'Assemblée accueille deux nouveaux membres, la République du Djibouti et la République socialiste du Vietnam. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a eu le plaisir de recommander l'admission de ces deux pays, et nous nous réjouissons à la pensée de travailler en collaboration avec eux au sein de cette organisation.

L'efficacité des Nations Unies:

A l'instar de bien d'autres participants à ce débat, j'ai reçu une multitude de conseils sur ce que je devrais dire pour contribuer à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous devons faire face. Ce fut une expérience désolante.

Je suis arrivé à la conclusion que je pourrais relire, mot pour mot, mon discours de l'an dernier et que personne ne s'en apercevrait ni s'en préoccuperait! La triste vérité, c'est que toutes les questions sérieuses que d'autres et moi-même avons soulevées l'an dernier demeurent sans réponse et que certaines d'entre elles représentent pour la paix et la sécurité une menace encore plus grande qu'il y a douze mois. L'année dernière n'a pas été féconde pour les Nations Unies.

Il ne faut pas s'étonner que, désabusés et cyniques devant notre incapacité à trouver les réponses promises aux questions de vie ou de mort, dans bien des cas, nos propres concitoyens et des millions de gens de par le monde ne se préoccupent plus de nos délibérations.

Il me peine de porter un tel jugement. Aucun pays n'a appuyé avec plus de constance que le Canada les principes des Nations Unies. Nous n'avons pas à rougir du bilan de notre activité dans cette enceinte ni de l'attitude du peuple canadien. Le Canada a accepté des responsabilités au chapitre du maintien de la paix, joué un rôle de premier plan à l'occasion du Dialogue Nord-Sud, et prêté un juste concours à toutes les initiatives de l'ONU. Le Canada et les Canadiens se sont mérités le droit d'être entendus et à leur avis le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant.

Le Canada, bien sûr, ne renie pas toute responsabilité devant ces résultats lamentables. Il nous arrive, à nous aussi, d'inverser les priorités et de ne pas être suffisamment conscients de l'urgence de juguler les dangers, anciens et nouveaux, qui menacent l'ordre et la sécurité dans le monde. Mon but n'est pas de tout simplement rejeter le blâme sur autrui pour le plaisir douteux de donner libre cours à mes frustrations. Je dis ceci sachant que beaucoup d'entre vous partagent mon opinion. Ce n'est pas notre engagement qui fléchit; aucun homme sensé n'exposerait volontairement le monde à de plus grandes effusions de sang et au risque d'un holocauste planétaire. Tous, nous désirons la paix et l'ordre dans les affaires internationales.

Pourtant, nous sommes empêtrés dans les méandres de l'histoire, de la peur, de la méfiance et d'antagonismes ancrés. Le plus souvent, l'intérêt particulier l'emporte sur nos efforts pour définir et favoriser des objectifs plus vastes et plus généreux. Je sais que bon nombre, ici et ailleurs, sont d'avis que telle est la réalité des affaires internationales - "le monde réel" - comme ils l'appellent. D'après eux, les imperfections flagrantes sont normales et inévitables compte tenu de la nature humaine et nous devons nous résigner à contenir, sans plus, les manifestations les plus virulentes et les plus dangereuses de l'avidité et de l'irrationalité de l'homme et accepter que le destin du monde soit d'aller de crise en crise. Un scepticisme de bon aloi est justifiable, j'en conviens; mais aux Nations Unies, ce scepticisme débouche trop souvent sur la résignation et une sorte de cynisme professionnel selon lequel toutes les nouvelles initiatives ne sont que des preuves d'une naïveté idéaliste sans lendemain.

Je ne suis pas naïf, je vous l'assure; mais je ne puis accepter - et le Canada non plus - que cette Organisation et ses Etats membres soient impuissants à éliminer à la source les causes de ces tensions considérables qui nous forcent tous à vivre dans l'attente d'un désastre imminent.

Beaucoup d'entre nous semblent également croire que si n'importe quel pays peut provoquer l'étincelle qui met le feu, seules les superpuissances ont les moyens de l'alimenter ou de l'éteindre. Il est bien entendu que les grandes nations nanties ont un rôle majeur à jouer et leurs initiatives ne devraient pas être automatiquement accueillies par la méfiance. Mais quand des petits pays ne font rien ou adhèrent aveuglement à un bloc ou à un autre, ils se soustraient à leurs responsabilités et tournent en ridicule l'ONU et la chance qu'elle leur offre de participer à un débat ouvert, libre et raisonnable.

Quelque impressionnante que soit l'issue des décisions et des mesures prises au niveau des superpuissances, nous ne devons jamais oublier que ce ne sont pas elles qui ont embrasé tous les points chauds de la terre. Bon nombre de petits pays ont montré qu'ils étaient parfaitement capables, à eux seuls, de nous causer des problèmes à tous. De telles actions sont d'ailleurs d'autant plus répréhensibles lorsqu'elles risquent d'alimenter ou même favorisent l'accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

Si nous voulons faire des progrès dans cette enceinte, il faut mettre un terme aux débats stériles des récentes années dont l'issue est toujours connue d'avance. Si les débats aux Nations Unies ne retrouvent pas leur vitalité, alors de plus en plus les décisions importantes pour la destinée du genre humain seront prises ailleurs, et cette Organisation et la plupart de ses institutions sombreront dans la médiocrité, puis dans un oubli que personne ne regrettera.

Si vous êtes tentés de taxer mon jugement de trop sévère et mes prévisions de trop pessimistes, rappelez-vous objectivement la réaction de bon nombre de nos commettants face aux délibérations et aux résolutions de l'ONU. Dans mon pays et partout dans le monde, la réaction a été négative.

Je vous accorde que ces critiques sont souvent fondées sur des préjugés ou l'ignorance. Par ailleurs, nous savons que beaucoup peut être fait et devrait être fait pour accroître l'efficacité des Nations Unies. Voici quelques suggestions et exemples de moyens d'y arriver. La présente session sera saisie de deux grandes questions: celles du Moyen-Orient et de l'Afrique australe. L'an dernier, nous avons adopté 20 résolutions sur le Moyen-Orient et pas moins de 34 sur l'Afrique australe. Qu'est-ce qui a été accompli après tout ce temps, tous ces efforts, sans mentionner toutes ces dépenses? Très peu, assurément, car bon nombre de ces résolutions exprimaient tout simplement des jugements de valeur sans proposer aucune mesure pratique. En outre, tout le monde savait qu'elles n'avaient aucune chance - ou si peu - d'être appliquées. Pourtant, cette immense et de plus en plus coûteuse machine qu'est l'ONU a adopté non seulement les quelque 50 résolutions que je viens de mentionner mais près de 200 autres, beaucoup du même genre et donc prédestinées à subir le même sort. D'ailleurs, je soupçonne que déjà la poussière s'amoncele sur le recueil de 400 pages qui contient ces résolutions, la plupart faisant écho, presque mot pour mot, aux délibérations des années précédentes.

Il n'y a pas lieu de se surprendre de l'indifférence avec laquelle les media et le public accueillent leur publication. Paradoxalement, en adoptant davantage de résolutions, nous avons entraîné une diminution au lieu d'un regain d'intérêt. Il ne sera pas facile de changer nos habitudes collectives. Nous devons examiner de près l'ordre du jour afin de résister à la tentation d'y réinscrire automatiquement d'anciens points ou d'en ajouter de

nouveaux, moins importants. Nous devrions grouper les sujets de discussion de façon que des débats analogues n'aient pas lieu au sein de comités différents. Nous devrions également éviter la prolifération de résolutions où les membres font état de leurs aspirations ou objectifs sans proposer de mesures concrètes pour les réaliser. Quelques résolutions courtes, concises et pratiques auront davantage d'effet que la multitude de résolutions répétitives et inefficaces étudiées chaque année.

Le Conseil de sécurité

En tant que membre du Conseil de sécurité une fois au cours de chaque décennie depuis la création de l'ONU, le Canada a accumulé une somme d'expérience non négligeable, mais il a également eu la chance d'examiner les activités du Conseil d'un oeil neuf à chaque renouvellement de mandat. Jusqu'à présent cette année, le Conseil a débattu plusieurs questions importantes de façon sobre et sensée. Aucun d'entre nous n'oserait toutefois prétendre que le Conseil a fait beaucoup pour renforcer sa position de premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sein de la structure des Nations Unies. Le Secrétaire général nous a d'ailleurs avertis à juste titre qu'il viendrait peut-être "un temps où l'on aurait désespérément besoin du Conseil, mais où il serait trop faible pour s'acquitter de ses responsabilités". Le problème est imputable non pas à une faiblesse de la structure ou des pouvoirs du Conseil, mais plutôt à un manque de motivation. Afin de lui donner un plus grand sens de finalité, la Charte prévoit des réunions périodiques auxquelles les membres pourraient être représentés par un membre de son gouvernement ou un autre représentant spécialement désigné. De manière remarquable, le Conseil a tenu sa première rencontre du genre à l'occasion des fêtes du 25e anniversaire. L'Assemblée générale a bien loué l'intention du Conseil d'organiser d'autres réunions du genre, mais rien n'a été fait.

Je propose que le Conseil de sécurité convoque régulièrement des réunions au niveau ministériel. Le choc des idées de quinze ministres pourrait lui insuffler un regain de vie et une nouvelle volonté politique. Au lieu de s'en tenir à un ordre du jour rigide, les participants pourraient discuter librement des grandes questions relatives à la paix et la sécurité internationales à partir d'un rapport spécial du Secrétaire général. Convoquées une ou deux fois l'an plutôt qu'une fois tous les vingt-cinq ans, ces réunions devraient se tenir dans une atmosphère détendue permettant aux ministres, qui ne seraient pas flanqués d'une armée de conseillers, d'échanger leurs vues de façon spontanée. D'ailleurs, la première rencontre pourrait fort bien être consacrée à la recherche de moyens susceptibles de rendre plus pertinents les travaux du Conseil sur les grandes questions de la paix et de la sécurité.

L'ECOSOC

Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée l'an dernier, j'ai suggéré que l'on confie un rôle plus important au Conseil économique et social. Lors de ses sessions du printemps et de l'été, le Conseil a étudié un nombre effarant de questions. Son bilan est pourtant moins brillant dans ce qui devrait être sa tâche principale, soit établir des priorités et coordonner les travaux de cette famille d'organisations dans les domaines économique, social, culturel, éducationnel et sanitaire et dans des domaines connexes. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait tenir des sessions plus fréquentes et plus courtes. Chacune d'entre elles pourrait lui permettre d'approfondir un groupe de sujets et ainsi de parcourir entièrement son agenda en deux ans. De temps à autre, le Conseil devrait également convoquer des rencontres au niveau ministériel afin de passer en revue les grandes questions économiques ou sociales lorsque des considérations politiques justifient ce genre de participation. Je souhaite l'apparition, au sein de tous les organes des Nations Unies, de nouvelles pratiques officieuses de consultation et de négociation qui, par l'entremise de groupes de contact, contribueraient à faire de l'ONU une véritable enceinte de négociation.

Institutions spécialisées

Nous devons également oeuvrer à l'amélioration de l'efficacité des institutions spécialisées. Beaucoup d'entre elles jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation. Mais notre façon de contrôler l'ensemble du système ne donne pas satisfaction. Nous avons été efficaces au chapitre de l'élaboration de nouveaux programmes, mais un peu moins lorsqu'il s'est agi de recenser les activités périmées ou d'empêcher le double emploi. Il en est résulté notamment une escalade des coûts. Il y a quelques années, l'un de mes prédécesseurs se plaignait à l'Assemblée que les budgets des contributions du système des Nations Unies avaient doublé en dix ans. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils ont plus que doublé en cinq ans. Nous devons donc nous assurer que les budgets sont maintenus à un niveau acceptable et qu'ils ne servent qu'à des secteurs hautement prioritaires.

Un autre problème des institutions spécialisées, c'est qu'elles se sont beaucoup écartées de leur mandat premier pour s'occuper de questions politiques qui relèvent de l'Assemblée générale. Le Canada est déterminé à freiner cette tendance. Nous sommes particulièrement préoccupés du cas de l'Organisation internationale du travail. Nous respectons l'OIT pour tout ce qu'elle a accompli dans le domaine des droits de la personne et pour son unique contribution au système des Nations Unies dans son ensemble. Nous sommes fort désireux de préserver sa compétence et l'impartialité de ses méthodes de sorte qu'un Etat membre ne soit jamais

condamné sans avoir eu droit à une enquête impartiale. Je crois que bon nombre de membres partagent nos vues et oeuvreront de concert à cette fin.

Monsieur le Président, ces propositions visent principalement à améliorer nos méthodes. Si nous les mettions à exécution, et je dois avouer que je ne suis pas du tout convaincu que nous le ferons, nous serions beaucoup mieux placés pour nous attaquer aux problèmes vraiment importants; mais ces problèmes n'en seraient pas pour autant moins complexes.

Questions économiques

Il est maintenant établi que les principales préoccupations de la plupart des membres sont en réalité d'ordre économique, même si elles se manifestent de diverses façons troublantes, y compris les hostilités ouvertes. Les Nations Unies et leurs institutions ont fort à faire si nous voulons nous rapprocher d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Les obstacles à franchir sont énormes, le chômage et l'inflation continuant de sévir même dans les pays les plus riches. Tant que la raison ne primera pas, tant que les exigences des uns et les réactions des autres feront fi des réalités économiques actuelles, je dois vous avertir que même le Canada, pourtant loin d'être le moins généreux des pays développés, sera de plus en plus contraint de se pencher sur ses propres maux, allant jusqu'à faire abstraction des conséquences internationales d'un tel geste. Point n'est besoin de vous dire que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

L'objectif du Canada est de travailler sur les bases que nous avons aidé à jeter en assurant la coprésidence de la CCEI*. Si le climat s'y prête, nous allons travailler fort pour mettre au point une stratégie à la fois réaliste et largement acceptable. Dans les semaines à venir, les représentants du Canada ici même, ainsi qu'à d'autres assemblées de l'ONU et de ses institutions, annonceront de nouveaux engagements financiers de la part du Canada envers un grand nombre d'organisations internationales. Je ne vous embarrasserai pas des détails mais j'aimerais quand même dire un mot au sujet de l'aide alimentaire.

La pénurie alimentaire mondiale a pu être atténuée par les bonnes récoltes qu'ont connues de nombreux pays. Néanmoins, les facteurs qui ont engendré cette prise encore récente sont toujours là, et les études effectuées dernièrement s'accordent sur la probabilité d'un déficit au cours des cinq ou dix prochaines années. Pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, on a proposé de constituer une réserve céréalière d'urgence de l'ordre de 500 000 tonnes. Le Canada a déjà annoncé qu'il était disposé à contribuer à la constitution de cette réserve en collaboration avec d'autres donateurs. Je suis maintenant en mesure d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, nous serions disposés à fournir l'équivalent de 7,5 millions de dollars de céréales vivrières, soit environ 50 000 tonnes ou 10% de l'objectif global.

*La Conférence sur la coopération économique internationale.

Monsieur le Président, nous devons au cours de cette session, mettre en place les mécanismes qui permettront d'élaborer une nouvelle Stratégie du développement international pour la Troisième Décennie du développement. Nous avons là une chance unique de prouver que les Nations Unies peuvent toujours être utiles. Ou bien nous profitons de cette chance, ou bien nous laissons nos délibérations se perdre en discours vains et stériles qui mineront la bonne volonté de ceux qui doivent donner et aggraveront l'amertume de ceux qui doivent recevoir. Choisissons dès maintenant le premier parti.

Droit de la mer

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, d'importants événements se sont produits en ce qui concerne la Conférence sur le droit de la mer. Cette conférence historique illustre très bien certains des meilleurs et certains des pires aspects des délibérations et des mécanismes des Nations Unies. Pourtant, sans l'ONU, il fait peu de doute que la gestion et la maîtrise des océans et de leurs ressources auraient dégénéré jusqu'à l'anarchie la plus totale. Cette conférence est donc une des grandes réalisations de l'ONU, tout à l'honneur de ses promoteurs et de ceux qui y participent. Mais le problème, c'est qu'elle progresse avec une lenteur désespérante.

Au cours des douze derniers mois, de nombreux pays, dont le Canada, ont étendu à 200 milles de leurs côtes leur juridiction sur les ressources biologiques de la mer. S'il est vrai que cette mesure repose sur la volonté commune manifestée par les Etats dans les projets de texte présentés à la Conférence, il est vrai également qu'avant d'en arriver là, de nombreux stocks de poissons s'étaient dangereusement épuisés, certains éléments vitaux de l'industrie mondiale de la pêche étaient menacés et de graves conflits éclataient entre des pays traditionnellement amis.

Il y a certes, des raisons légitimes et complexes qui expliquent pourquoi les négociations ont été si difficiles. On ne peut cependant nier le fait que les vieilles habitudes et les vieux modes de comportement sont difficiles à abandonner et que, comble d'ironie, c'est en agissant avant la conclusion de la Conférence que le Canada et les pays qui l'ont imité ont donné meilleure figure aux Nations Unies et rehaussé la valeur incontestée de la Conférence. J'espère que cette leçon imprimera à tous les participants à la Conférence le sentiment qu'il faut de toute urgence mener à bonne fin les importants travaux qui restent. Il nous a fallu dix ans pour en arriver là où nous sommes, et à moins qu'un régime international négocié n'entre en vigueur à très brève échéance, nous risquons de voir nos efforts annulés par une série d'interventions unilatérales.

Paix et sécurité - Afrique australe

Il devrait s'imposer à l'évidence, mais ce n'est pas toujours le cas, Monsieur le Président, que notre lente progression vers une société juste et bien ordonnée repose entièrement sur l'hypothèse fragile que nous pouvons créer et préserver un monde pacifique. Il ne devrait même pas être nécessaire d'argumenter pour défendre cette proposition. Pourtant, nous continuons d'assister à de nouvelles flambées de violence et d'entendre, de la bouche de dirigeants profondément convaincus, que la seule façon de parvenir à leurs fins est de prendre les armes. Cette conviction est aujourd'hui fortement ancrée dans certaines parties de l'Afrique australe.

Nous serons appelés sous peu à discuter du plus récent plan pour l'instauration de la règle de la majorité en Rhodésie. Le Canada appuie ce plan sans réserve non seulement parce que, à nos yeux, il offre une solution juste et équitable mais aussi parce que nous rejetons totalement l'autre voie: l'effusion de sang. Nous devons rester inébranlables dans notre détermination de voir la fin de l'actuel régime minoritaire illégal en Rhodésie et, pour cela, il faut redoubler nos efforts et notre engagement en faveur de moyens pacifiques, faute de quoi, l'issue finale aura des relents d'échec et nous devrons arriver à la pénible conclusion que la justice ne s'acquière que par la mort et la destruction.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, les questions sont encore plus complexes et les dangers pour la sécurité mondiale sont proportionnellement plus grands. Chacun d'entre nous espère que les initiatives et les négociations actuelles seront couronnées de succès. Aujourd'hui comme hier, le Canada exhorte tous les intéressés à se rendre compte de l'imposante responsabilité qui leur incombe d'explorer toutes les voies qui peuvent conduire à un règlement pacifique et permanent des différends qui existent depuis longtemps.

Le Canada continue de s'en tenir au plan de paix dans les résolutions 242 et 338 des Nations Unies. Le droit d'Israël à l'existence, tel que défini par ces résolutions, reçoit notre appui ferme et net. Nous déplorons et continuerons à déplorer tous les efforts déployés dans cette Assemblée et ailleurs pour attribuer à Israël des motifs manifestement faux ou pour déprécier son statut et ses droits au sein des Nations Unies en temps que membre légitime de la communauté mondiale.

Le Canada croit que tous les pays de cette région sont en droit de s'attendre à plus qu'un nouveau cessez-le-feu ou qu'à une simple cessation officielle de l'état de belligérance. Plus qu'un

droit, c'est une nécessité. Pour que s'instaure une paix de ce genre, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres - celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre - ne peuvent être délimitées que par voie de négociation dans le cadre établi par la résolution 242. D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles mesures soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Pareille solution suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent, clairement et sans équivoque, l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette Assemblée, nous devrions insister pour la reprise, le plus tôt possible, des négociations, et ne pas chercher à remplacer par des discussions creuses ou des résolutions partiales, le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint une phase cruciale. Pour tous les intéressés, c'est maintenant le moment propice; conscients qu'ils sont des conséquences désastreuses que peuvent entraîner des gestes irréfléchis, prions donc qu'ils agissent avec sagesse.

Monsieur le Président, nous savons que chaque nouvelle flambée de violence qui éclate dans le monde est une menace en puissance dirigée contre chacun de nous et contre l'humanité. De nos jours, quand couve un conflit il ne faut plus seulement songer à des hostilités circonscrites, si horribles soient-elles, nous devons rappeler à ceux qui seraient tentés de recourir aux armes qu'ils mettent en danger plus que la vie de leur propre peuple. Au fond, chaque coup de feu tiré sous l'influence de la colère peut être dirigé contre nous tous. Nous avons le droit et le devoir de nous prononcer à cet égard car, à vrai dire, c'est la paix du Canada et de tous les autres pays du monde qui est en jeu.

Désarmement

C'est pourquoi, Monsieur le Président, aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette Assemblée que le désarmement. Mais aucun sujet n'a moins couronné nos efforts et plus déçu nos peuples. La session extraordinaire de l'an prochain nous fournira l'occasion de faire des progrès réels sur la voie du désarmement. Le Canada a coparrainé la résolution demandant sa tenue et présentera des propositions précises pour en assurer le succès.

Mais nous ne pouvons attendre la session extraordinaire. C'est maintenant qu'il faut améliorer et renforcer le système international de non-prolifération, améliorer l'application du TNP et réexaminer les risques et les avantages que présentent divers cycles de fabrication et procédés de traitement des combustibles nucléaires.

S'il est quelque chose de plus terrifiant que l'éventualité d'une escalade rapide des hostilités localisées, c'est le cauchemar d'une prolifération nucléaire débridée avec son cortège d'horreurs. Je comprends difficilement comment l'un ou l'autre des chefs de file peut voir dans l'augmentation du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires une contribution à la stabilité mondiale. Il y a longtemps que le Canada, malgré sa compétence reconnue dans le domaine, a rejeté l'option des armements nucléaires. Nous faisons maintenant tous les efforts pour veiller à ce que d'autres fassent de même. Notre coopération nucléaire, sous forme de fournitures ou de technologie, se limitera dorénavant aux pays qui auront signé le Traité de non-prolifération ou qui se seront engagés à appliquer des garanties intégrales. Nous sommes encouragés par le fait que d'autres fournisseurs nucléaires, dont l'Australie et la Suède, ont adopté une ligne analogue. Nous espérons que d'autres suivront.

En effet, le Canada reconnaît que le renchérissement et l'épuisement inévitables des sources d'énergie traditionnelles ne laissent d'autres choix à la plupart des pays que de s'en remettre au nucléaire pour répondre aux demandes d'énergie. Nous convenons également qu'il existe des divergences légitimes sur les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'utiliser les ressources et la technologie nucléaires. C'est le cas même dans les pays dont l'engagement en faveur de la non-prolifération est entier et incontesté.

C'est pourquoi le Canada accueille avec plaisir et accorde son soutien à la proposition du sommet de Londres d'étudier en profondeur les cycles du combustible qui n'utilisent pas le plutonium ou qui améliorent les garanties. Nous félicitons les Etats-Unis pour leurs initiatives dans ce domaine et espérons que tous les pays leurs donneront un appui sans réserve. Ce sujet est beaucoup trop étendu et beaucoup trop important pour être traité en quelques minutes. J'espère, Monsieur le Président, que cette Assemblée nous accordera le temps nécessaire pour tenir un débat d'envergure car aucun autre sujet n'a plus d'importance.

Maintien de la paix

En raison des intérêts particuliers du Canada, j'espère et compte que l'occasion se présentera pour discuter des activités du maintien de la paix de l'ONU. Au Moyen-Orient, à Chypre et en

Asie du Sud, des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs de l'ONU sont en place. On demandera peut-être bientôt aux Nations Unies d'intervenir au Zimbabwe et en Namibie.

Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'ONU lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, dans mon pays, on se préoccupe de plus en plus de ces interventions. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir, ce qui n'est pas toujours le cas, des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends.

En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents, la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de la Force des Nations Unies à Chypre dépasse maintenant les \$50 millions. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs membres de l'ONU ne pourront se permettre de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces du maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays?

Droits de l'homme

Je ne doute pas, Monsieur le Président, que nous entendrons beaucoup parler des droits de l'homme dans les mois qui viennent; et non seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la Conférence sur la révision de l'Acte final d'Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire, le Canada exposera ses vues à ce moment.

Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.

L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les Etats qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il faut déplorer qu'à peine le tiers des membres des Nations Unies aient ratifié les principaux pactes des droits de l'homme et qu'un nombre plus petit encore d'Etats aient accepté le protocole facultatif. Les diverses modalités de contrôle et de dénonciation sont trop lentes et trop lourdes pour être véritablement efficaces, outre qu'elles offrent peu d'aide tangible aux victimes.

Pourtant, il est évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage de progrès dans les secteurs où les abus sont manifestes et persistants. Il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche d'un moyen de veiller au respect de la Déclaration contre la torture votée par l'Assemblée générale en 1975. Il faudrait améliorer les procédés de tamisage des plaintes et d'intervention dans les cas de violation grave, et songer à de meilleures modalités de coordination de toutes les activités de l'ONU pour la défense des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que la Charte des Nations Unies oblige les Etats membres à respecter la souveraineté des autres. Mais il n'entre certainement pas en contradiction avec le principe de la non-ingérence de préconiser une reconnaissance plus complète et universelle des obligations prises, elles aussi, en toute liberté: promouvoir et favoriser le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Le fait est sur ce sujet et sur les autres déjà mentionnés, le bilan de l'ONU et des Etats membres est examiné à la loupe et d'un oeil plus critique que jamais auparavant, tout simplement parce que les enjeux sont plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

Monsieur le Président, j'ai fait la critique de certains aspects de nos réalisations passées et des pratiques actuelles. Je ne l'ai pas fait dans le but d'affaiblir l'organisation mais parce que le Canada est persuadé qu'à défaut d'un changement d'attitude marqué de certains membres et des réformes dont la nécessité saute aux yeux, l'érosion de l'efficacité et du prestige des Nations Unies se poursuivra.

Il faut oeuvrer pour cette organisation comme si nos vies en dépendaient. Tel n'est-il pas le cas, Monsieur le Président?